➡ **L'égyptien Orascom Projects and Touristic Development** a annoncé, le 22 décembre, vouloir racheter 45,3% d'Orascom Hotel Holding. Avec ses 54,6% actuels, elle détiendrait ainsi quasiment la totalité du capital.

➡ **La société mauricienne Ireland Blyth Limited (IBL)** a vu son chiffre d'affaires et ses profits et ses bénéfices progresser en 2004 (exercice clôt en septembre 2004). Le chiffre d'affaires est passé de Rs 4,3 milliards en 2003 à Rs 4,7 milliards en 2004. Quant aux profits, ils ont augmenté de 43% passant de Rs 166 millions à Rs 243 millions. Cette performance est surtout imputable au développement de leur chaîne de supermarché Winner's. Avec dix implantations à travers tout le pays, elle a réalisé un chiffre d'affaires de Rs 1,5 milliard en 2004. A noter qu'IBL a cédé en 2004 sa participation dans Iframac et s'est retirée de la Société du Port. En revanche, elle a augmenté sa participation dans Froid des Mascareignes, dont elle détient 70% du capital.

➡ **Le Parlement kenyan a amendé le 9 décembre dernier** la loi de 1977 sur la Protection et la gestion de la faune et la flore, qui interdisait le braconnage et la chasse cruelle d'animaux sauvages. La nouvelle loi autorise la chasse en tant que sport et permet aux propriétaires terriens de tuer les animaux sauvages sur leurs terres. Mais le président kenyan, Mwai Kibaki, a refusé de donner son aval à une telle loi. Selon un communiqué de la présidence en date du le 31 décembre, "*La faune sauvage est un héritage national pour lequel le peuple du Kenya, dans son ensemble, devrait avoir son mot à dire, pour éviter que sa gestion soit réservée à quelques groupes d'intérêts*".

Industries et services

Textile

RD Congo

Vers une relance de l'industrie textile

"*En vue de faire face au dépérissement du secteur textile en RD Congo et permettre à Congotex de concurrencer les importations frauduleuses de wax asiatique, le gouvernement a agréé la demande de Congotex en lui octroyant notamment des exonérations sur les taxes et droits d'importation sur les matières premières, les pièces de rechange, les machines, les matériels, équipements et consommables usine, ainsi que quelques avantages sur la consommation énergétique*", peut-on lire dans le communiqué du Conseil des ministres du 23 décembre. En adoptant cette mesure, le gouvernement congolais vient de lever le dernier obstacle qui bloquait encore la constitution de Congotex, une société issue d'une joint-venture entre le groupe belge Texaf (maison-mère d'Utexafrica) et le groupe chinois CHA (voir notre édition du 26 juillet 2004, pp. 1657-1658).

En effet, les deux partenaires ont entrepris de relancer la production de wax (pagnes imprimés) en RD Congo. Un secteur qui est aujourd'hui sinistré, notamment en raison de la concurrence chinoise mais surtout du secteur informel. Pour sauver Utexafrica, ses actionnaires ont proposé il y a un an un accord de joint-venture au groupe CHA, présent en RD Congo à travers sa filiale Congo Textiles Printings (CTP, ex-CP), dont la production a cessé voici dix ans. L'accord prévoit que Texaf apporte dans la nouvelle entreprise la branche d'activité textile d'Utexafrica. Le groupe belge détiendra en contrepartie 35% du capital de Congotex. Quant aux Chinois, ils apporteront quelque $ 2 millions et détiendront directement 30% - et indirectement 17,5% à travers CTP – du capital de Congotex. L'exécution de l'accord de joint-venture dépendait toutefois d'un certain nombre d'avantages que le gouvernement vient maintenant de leur accorder.

"*Les choses vont réellement démarrer en février. Nous attendons en effet le décret présidentiel qui confirmera la décision prise en Conseil des ministres, et qui notifiera les avantages accordés*", se réjouit l'administrateur directeur général d'Utexafrica, Albert Yuma, joint au téléphone par *Marchés Tropicaux*. Le président congolais, Joseph kabila, pourrait signer ce décret à la mi-janvier. Il reviendra ensuite au cabinet PriceWaterhouseCooper de certifier les états financiers d'Utexafrica avant qu'ils ne soient présentés aux autres partenaires. Une mission de la Banque européenne d'investissement (BEI) est également attendue à Kinshasa début février. Les promoteurs de Congotex espèrent en effet un financement à hauteur de $ 4 millions de la BEI. Si c'était le cas, déclare M. Yuma, Congotex deviendrait ainsi le dossier qui aura permis à la BEI de reprendre ses activités en RD Congo.

Les promoteurs de Congotex sont également en quête d'un autre partenaire. Ce dernier devra pour sa part apporter $ 1 million pour une participation à hauteur de 17,5%. Les recherches sont aujourd'hui orientées vers un Européen et un Africain. "*Mais la BEI préférerait que ce nouveau partenaire soit africain*", confie M. Yuma. Les effectifs de Congotex devaient initialement se monter à 710 personnes. Mais, d'après M. Yuma, cette prévision sera certainement revue à la hausse. Ce qui constitue une bonne nouvelle pour les 1 700 employés d'Utexafrica. Reste que l'accord avec les Chinois est le dernier plan de sauvetage de la branche d'activité textile d'Utexafrica. Prévoyante, la filiale congolaise du groupe belge s'est depuis longtemps diversifiée notamment dans l'immobilier, un secteur moins risqué.

François Katendi

Distribution

Tunisie

Les enseignes françaises s'imposent

Les enseignes des grands groupes français d'hypermarchés se sont vite imposées dans le secteur de la grande distribution en Tunisie, comme l'a montré la consommation des Tunisiens en cette fin d'année 2004. Délaissant petits commerces et boutiques de quartier, les ménagères se sont ruées sur les biens de consommation pour le Nouvel an, une fête désormais en vogue et attisée par la publicité ou les multiples crédits de paiement accordés par les grandes surfaces. La fièvre acheteuse a commencé à gagner Tunis avec le premier hypermarché Carrefour (10 000 m²), ouvert en avril 2001 en association avec le groupe UTIC de l'homme d'affaires Taoufik Chaieb, en banlieue chic au Nord de la capitale. Dès 2002, Carrefour s'est adjugé près de 50% du chiffre d'affaires de la grande distribution (200 sur 430 millions de dinars, soit 140 millions d'euros environ).